

	NOTICE DESCRIPTIVE D'ACCESSIBILITE POUR UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.) DANS LE CAS DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AUTORISATION DE TRAVAUX	
--	---	---

E.R.P NEUF

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

TYPE ET CATEGORIE PROPOSES (cf règlement de sécurité)
Type O de 4 ^{ème} catégorie

ETABLISSEMENT

DESIGNATION	ADRESSE COMPLETE	
HOTEL LIBERTY	110 rue de l'escale - 97150 Saint-Martin	

MAITRISE D'OUVRAGE

DESIGNATION	ADRESSE COMPLETE	
SAS APYL IMMOBILIER	27 rue de la Petite Plage, Grand-Case, 97150 Saint-Martin	

MAITRE D'ŒUVRE

DESIGNATION	ADRESSE COMPLETE	
IDP Antilles	14 rue Anedaga, Hope Estate, 97150 Petit-Bourg	

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

(Les symboles internationaux d'accessibilité devront être utilisés)

I - DESCRIPTIF DE LA NATURE DES TRAVAUX

Arrêté du 20 avril 2017

Les travaux consistent en la construction d'une résidence hôtelière de 68 logements (+1 studio pour un gardien) et espaces communs répartis en un établissement dans le quartier d'Oyster Pond. Le projet s'implante sur l'emplacement de l'ancien hôtel Aquarius construit en 1980 et 1990 et qui fut détruit par Luis en 1995. Cet hôtel jouit d'une vue dégagée sur la baie Lucas. Le projet s'implante avec une réduction des risques liés au PPRN par le recul par rapport aux anciennes emprises. Le programme du projet se développe sur une emprise au sol de 1 838 m² (piscine non comprise), soit une emprise largement inférieure à celle de l'ancien hôtel Aquarius (surface bâti existant sans la piscine de 3 031 m²), témoignant d'une volonté de modération dans l'occupation du sol. La surface de plancher totale du projet est de 3 672 m².

Le projet est organisé en un bâtiment unique décomposé en cinq volumes distincts, articulés entre eux par un réseau de coursives, de passerelles et de pergolas couvertes. Les 5 volumes sont les suivants :

L'établissement est constitué de 5 volumes simples en R+3 reliés entre eux par des coursives et des pergolas. L'ensemble présente une écriture architecturale contemporaine avec une part importante laissée au paysage avec des espèces locales et résistantes.

L'ensemble s'implante dans la pente et s'inscrit dans le paysage.

Les 5 volumes sont les suivants

- Le volume A : 15 logements en R+3
- Le volume B : 10 logements en R+3

- Le volume C : 11 logements + communs et restaurant en R+3 / les espaces communs et le restaurant étant en RDC
- Le volume D : 18 logements en R+3
- Le volume E : 14 logements + locaux techniques en R+3 / les locaux techniques étant en RDC

Le site présente une déclivité d'environ 3.6% avec le point haut à l'entrée du site côté voirie et le point bas côté mer. Compte tenu de la déclivité du site, il n'est pas possible d'avoir un cheminement accessible PMR depuis l'entrée du site jusqu'à l'accueil du bâtiment. Les personnes PMR disposent de places de stationnement PMR à proximité de l'accueil de l'établissement avec un cheminement piéton conforme à la réglementation en vigueur.

L'établissement est de plain-pied au RDC avec la terrasse et les jardins.

Les aménagements extérieurs consistent en la création d'un parking de 82 places dont 3 PMR et 2 place en dépose-minute, d'une terrasse avec piscine accessible PMR, de cheminement piétons et d'un jardin autour de la piscine.

Tous les logements sont identiques, typologie T2 avec une pièce à vivre et une chambre donnant vue sur mer. Tous les logements sont adaptables et 3 logements sont prévus adaptés en RDC.

II - PLACES DE STATIONNEMENT

à matérialiser sur le plan avec le logo handicapé

**SANS OBJET
CONCERNE**

NOMBRE TOTAL DE PLACES	NOMBRE DE PLACES (2% DE PLACES) 	LARGEUR DE L'EMPLACEMENT	SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE
82 places	3 places	3.30 x 5.00m	OUI

III - CHEMINEMENT EXTERIEUR DU STATIONNEMENT OU DE LA VOIE PUBLIQUE A L'ENTREE DE L'E.R.P.

à matérialiser sur le plan, et, pour les cheminements longs ou compliqués et les rampes d'accès, joindre un croquis

**SANS OBJET
CONCERNE**

LIBELLE	E.R.P. NEUF
NATURE ET COULEUR DU SOL DU CHEMINEMENT	- Le revêtement du cheminement permet le guidage par un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement immédiat. Les caractères des revêtements de sols sont non réfléchissants, non glissants et sans obstacle à la roue - Cheminement pente $\leq 5\%$ sur 10m maximum et 8% sur 2m - Cheminements accessibles PMR en béton et en enrobé
LONGUEUR ENTRE APPUIS ISCHIATIQUE	SANS OBJET
LARGEUR, ESPACE DE MANŒUVRE, RETRECISSEMENT PONCTUEL	- Cheminements accessibles PMR ont une largeur minimale de >1.40m. - Espace de manœuvre Ø1,50m devant les portes d'entrées.
REPERAGE, GUIDAGE	- Repérage par une signalisation adaptée (visibilité, lisibilité et compréhension) : depuis l'entrée du terrain de l'opération à l'entrée principale de l'établissement et à chaque choix d'itinéraire. - Repérage adapté également en code du travail : depuis l'aire de livraison à l'entrée du personnel et à chaque choix d'itinéraire.
SECURITE D'USAGE (HAUTEUR SOUS OBSTACLES, EVEIL DE VIGILANCE EN HAUT DES ESCALIERS)	- Le cheminement accessible est libre de tout obstacle. Hauteur libre éléments suspendus mini est 2,20m au-dessus du sol. - Escaliers : Une bande d'éveil à la vigilance pour d'éveiller la vigilance des personnes présentant une déficience visuelle par détection tactile et visuelle. - Eclairage extérieur correspond à 20 lux en tout point du cheminement. - Dans le croisement d'itinéraire emprunté par des véhicules et cheminement accessible, la co-visibilité entre les conducteurs des véhicules et les piétons est garantie afin de permettre à chacun de pouvoir évaluer la possibilité de franchir le croisement sans risque de collision.
RAMPES	
Rampe 1	
PENTE (POURCENTAGE)	- 5%
LONGUEUR	- 8.53 m maximum (<10m)
LARGEUR	- 1,55m minimum
PALIER DE REPOS (NOMBRE, DIMENSION)	- Sans objet
Rampe 2	
PENTE (POURCENTAGE)	- 5%
LONGUEUR	- 4.49m maximum (<10m)
LARGEUR	- 1.55m minimum

PALIER DE REPOS (NOMBRE, DIMENSION)	- SANS OBJET
Rampe 3	
PENTE (POURCENTAGE)	- 5%
LONGUEUR	- 3.43m maximum
LARGEUR	- 1.60m minimum
PALIER DE REPOS (NOMBRE, DIMENSION)	- SANS OBJET
Rampe 4	
PENTE (POURCENTAGE)	- 5%
LONGUEUR	- 7.35m maximum
LARGEUR	- 1.60m minimum
PALIER DE REPOS (NOMBRE, DIMENSION)	- SANS OBJET
Rampe 5 – non accessible PMR – accès aux locaux techniques	
PENTE (POURCENTAGE)	- 8.5%
LONGUEUR	- 12,00m
LARGEUR	- 1.40m
PALIER DE REPOS (NOMBRE, DIMENSION)	- SANS OBJET
GARDE CORPS	
SI RUPTURE NIVEAU >0,40M A MOINS DE 0,90M DU CHEMINEMENT	- SANS OBJET
PORTE D'ENTREE	
LARGEUR (0,90M MINIMUM)	- Les portes ouvrants à la française, de passage $\geq 0,90m$. - Les portes composées de plusieurs vantaux ont un vantail nominal de $\geq 0,90m$
DIMENSIONS SAS (HORS DEBATTEMENT DE PORTES)	SANS OBJET
RESISTANCE DES FERME-PORTES	- Effort de poussée <50 N en présence d'un ferme-porte
POSITIONNEMENT DES POIGNEES	- Poignée de portes facilement préhensibles et manœuvrables en position debout et assis et depuis intérieur et extérieur de la porte - L'extrémité des poignées sont situées $\geq 0.40m$ de l'angle rentrant de la paroi ou d'obstacle
REPERAGE DES PAROIS VITREES	- SANS OBJET
RESSAUTS (HAUTEUR, FORME)	- $\leq 2cm$ à bord arrondi ou chanfreiné au droit de l'accès entrée depuis l'extérieur.
DIMENSIONS DES VANTAUX	- Portes battantes à un vantail - largeur de 1 vantail $\geq 0.90m$
TAPIS BROSSE	
NATURE	- Tapis d'entrée adapté PMR : posés ou encastrés. Les tapis fixes présentent la dureté nécessaire sans gêner la progression d'un fauteuil roulant. Ressaut de maximale de 2 cm
OBSTACLES ET POTEAUX	
CHANFREINAGE	SANS OBJET
CONTRASTE ET COULEURS	- Poteaux repérables visuellement contrastés par rapport à leur environnement et détectables à la canne, bande d'alerte en pied de poteau (poteaux isolés au niveau de la terrasse de la salle petit déjeuner
ACCES PRINCIPAL AU BATIMENT	
REPERAGE ENTREE PRINCIPALE (MATERIAUX DIFFERENTS, CONTRASTE VISUEL)	- Dispositif d'accès facilement repérable par contraste visuel et sans zone sombre.
INFORMATIONS RELATIVES A L'ORIENTATION (ACCES SONORE, VISUEL...)	- Signalisation d'identifications contrastées, visibles à différentes positions d'approche.
NATURE ET POSITIONNEMENT DES SYSTEMES DE COMMUNICATION ET DES DISPOSITIFS DE COMMANDE (INTERPHONE, POIGNEES DE PORTES...)	- Les poignées de portes sont facilement préhensibles et manœuvrables en position debout et assis, intérieur et extérieur de la porte. Effort de poussée $\leq 50 N$ en présence d'un ferme-porte. - Tout le système de communication est repérable et détectable et situé : - à plus de 0,40m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant - à une hauteur comprise entre 0,90m et 1,30m
PORTILLON, TOURNIQUET, PORTES AUTOMATIQUES	- Portail d'entrée au site coulissant ou ouvrant à la française.
ESCALIER EXTERIEUR	
Escalier 1 – liaison entre parking/volume A + liaison entre parking/jardin 1 + liaison parking/jardin 2 + liaison entre jardin 3/coursive volume D	
LARGEUR DE L'ESCALIER DU CHEMINEMENT LE PLUS USUEL	- 1.40m
HAUTEUR DES MARCHES	- 13,00cm
GIRON	- 28.00cm
MARCHE (COULEUR)	- La première et la dernière marche ont pourvu d'une contremarche contrastée par rapport à la marche
NEZ DE MARCHE (COULEUR)	- Antidérapantes, contrastées visuellement par rapport au reste de l'escalier et sans

	débord
CONTRASTE VISUEL ET TACTILE EN HAUT D'ESCALIER	- En haut de l'escalier, une bande d'éveil de la vigilance a une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile.
MAIN COURANTE (DEBORDANTE : DESCRIPTION DEBUT, FIN)	- Main-courante en continue, rigide et préhensible de chaque côté : - hauteur entre 0,80m et 1,00m mesurée depuis nez de marche - prolongement horizontal de la main courante de la longueur d'un giron au-delà de la première et la dernière marche de chaque volée.
Escalier 2 – liaison entre parking et volume B + liaison entre parking et volume C + liaison parking volume E	
LARGEUR DE L'ESCALIER DU CHEMINEMENT LE PLUS USUEL	- 1.40m
HAUTEUR DES MARCHES	- 13,00cm
GIRON	- 36.00cm
MARCHE (COULEUR)	- La première et la dernière marche ont pourvu d'une contremarche contrastée par rapport à la marche
NEZ DE MARCHE (COULEUR)	- Antidérapantes, contrastées visuellement par rapport au reste de l'escalier et sans débord
CONTRASTE VISUEL ET TACTILE EN HAUT D'ESCALIER	- En haut de l'escalier, une bande d'éveil de la vigilance a une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile.
MAIN COURANTE (DEBORDANTE : DESCRIPTION DEBUT, FIN)	- Main-courante en continue, rigide et préhensible de chaque côté : - hauteur entre 0,80m et 1,00m mesurée depuis nez de marche - prolongement horizontal de la main courante de la longueur d'un giron au-delà de la première et la dernière marche de chaque volée.
Escalier 3 – liaison entre parking et volume E	
LARGEUR DE L'ESCALIER DU CHEMINEMENT LE PLUS USUEL	- 1.40m
HAUTEUR DES MARCHES	- 13,00cm
GIRON	- 36.00cm
MARCHE (COULEUR)	- La première et la dernière marche ont pourvu d'une contremarche contrastée par rapport à la marche
NEZ DE MARCHE (COULEUR)	- Antidérapantes, contrastées visuellement par rapport au reste de l'escalier et sans débord
CONTRASTE VISUEL ET TACTILE EN HAUT D'ESCALIER	- En haut de l'escalier, une bande d'éveil de la vigilance a une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile.
MAIN COURANTE (DEBORDANTE : DESCRIPTION DEBUT, FIN)	- Main-courante en continue, rigide et préhensible de chaque côté : - hauteur entre 0,80m et 1,00m mesurée depuis nez de marche - prolongement horizontal de la main courante de la longueur d'un giron au-delà de la première et la dernière marche de chaque volée.

IV - CHEMINEMENT A L'INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

IV-1 - CHEMINEMENTS VERTICAUX, ENTRE NIVEAUX, PREVUS POUR LES HANDICAPES

IV-1-1 - PAR ASCENSEUR (CONFORME A LA NORME NF – EN 81 – 70)

à matérialiser sur le plan avec le logo

**SANS OBJET
CONCERNE**

Nombre d'Ascenseurs Handicapés 2 ascenseurs PMR (placés au niveau des volumes B et C)

LIBELLE	E.R.P. NEUF
DIMENSION CABINE	- Conformité ascenseur NF EN 81-70
PRECISION ARRET	- Précision d'arrêt de la cabine <1cm
HAUTEUR DES COMMANDES	- Le panneau de commande est implanté à une hauteur utilisable en position « debout » et également en position « assis » et se situe à une hauteur comprise entre 0,9m et 1,3m et de plus 0,40m d'un angle rentrant du parois
SIGNAUX SONORES EN PALIERS BOUTONS EN RELIEF ET EN BRAILLE	- La signalisation en chiffres contrastées visuellement par rapport leur support avec un relief et doublage braille - Une signalisation visuelle et sonore avec indicateur palier a tous les étages - Ascenseur repérable par la signalisation adaptée depuis l'entrée principale
PRESENCE DU LOCAL DE REFUGE	- SANS OBJET

LIBELLE	E.R.P. NEUF
Escalier 4 - ACCES AUX ETAGES DANS TOUS LES VOLUMES	
LARGEUR DE L'ESCALIER DU CHEMINEMENT LE PLUS USUEL	- 1.40m
HAUTEUR DES MARCHES	- 16.00cm
GIRON	- 28.00cm
MARCHE (COULEUR)	- La première et la dernière marches ont pourvu d'une contremarche, contrastée par rapport à la marche
NEZ DE MARCHE (COULEUR)	- Antidérapantes, contrastées visuellement par rapport au reste de l'escalier et sans débord
CONTRASTE VISUEL ET TACTILE EN HAUT D'ESCALIER	- En haut de l'escalier, une bande d'éveil de la vigilance a une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile.
MAIN COURANTE (DEBORDANTE : DESCRIPTION DEBUT, FIN)	- Main-courante en continue, rigide et préhensible de chaque cote : - hauteur entre 0,80m et 1,00m mesurée depuis nez de marche - prolongement horizontal de la main courante de la longueur d'un giron au-delà de la première et la dernière marche de chaque volée.

V - PLATEFORME ELEVATRICE (Procédure de Dérogation)**SANS OBJET
CONCERNE**

LIBELLE	E.R.P. NEUF
JOINDRE UNE DEMANDE DE DEROGATION POUR UNE PLATEFORME ELEVATRICE VERTICALE CONFORME A LA NORME NF EN 81-41	- SANS OBJET

VI - CARACTERISTIQUE DES ECLAIRAGES (préciser les lux : 20, 100, 150, 200)**SANS OBJET
CONCERNE**

LIBELLE	E.R.P. NEUF
DANS DES CIRCULATIONS INTERIEURES	- 100 lux
DANS DES CIRCULATIONS EXTERIEURES	- 20 lux
AU DROIT DES POSTES D'ACCUEIL	- 200 lux
EN TOUT POINT DE CHAQUE ESCALIER ET EQUIPEMENT MOBILE	- 150 lux

VII - CHEMINEMENTS HORIZONTAUX SUR UN MEME NIVEAU

à matérialiser sur le plan

VII-2-1 - DANS LE NIVEAU**VII-2-1-1 - LES CIRCULATIONS**
à coter sur le plan**SANS OBJET
CONCERNE**LARGEUR :

La largeur du cheminement intérieur accessible est $\geq 1,40$ m avec possibilité espaces de manœuvre avec possibilité de demi-tour Ø1.50 en chaque point de cheminement.

VII-2-1-2 - LES PORTES

à coter sur la plan

**SANS OBJET
CONCERNE**DIMENSION DES DIFFERENTES PORTES :

- Les portes accessibles au public ont une largeur de min. 0,90m, ouverture à la française.

SIGNALISATION DES PORTES ET CLOISONS EN VERRE (PREVOIR 2 BANDES D'ALERTE DE COULEURS CONTRASTEE) :

- Dispositifs fixés par le DTU39 : 2 bandes d'alerte de largeur 5cm de couleur contrastées, situées à 1,10m et 1,60 de hauteur.

SYSTEME D'OUVERTURE :

- Portes ouvrantes à la française avec poignées de portes facilement préhensibles et manœuvrables en position debout et assis, intérieur et extérieur de la porte.

RESISTANCE DES FERME-PORTES :

- Effort de poussée ≤ 50 N en présence d'un ferme-porte.

POSITIONNEMENT DES POIGNEES :

- 0,40m depuis un angle rentrant de parois. Si la poignée est située à moins de 0,40m d'un angle rentrant, la poignée sera rallongée.

LIBELLE	E.R.P. NEUF
HAUTEUR	- ≤ 2cm
FORME	- Ressaut bord arrondi ou chanfreine

VII-2-1-4 - LES SOLS, MURS ET PLAFONDS

REVETEMENT DES SOLS :

Le revêtement du sol accessible est non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue : le revêtement du sol en pvc ou carrelage. Ou béton dans les espaces extérieurs.

REVETEMENT DES MURS :

Le revêtement mural pourra être une mise en peinture, enduit, finition pierre locale et pose de panneaux acoustiques.

REVETEMENT DES PLAFONDS :

Le revêtement du plafond non réfléchissant et sans gêne visuelle ou sonore: le revêtement du plafond en plaque de plâtre ,dalles minérales, peinture et faux-plafond bois.

TRAITEMENT ACOUSTIQUE DES SOLS, MURS ET PLAFONDS :

Les revêtements des sols, murs et plafonds n'occasionnent pas de gêne visuelle ou sonore.

VII-2-1-5 - BORNES, POTEAUX ET NEZ DE MARCHE

OBSTACLES, BORNES, POTEAUX (CONTRASTE DES COULEURS) :

Contraste visuel avec environnement immédiat des poteaux

BANDES D'ALERTE (AUTOUR DE L'OBSTACLE AU SOL ET SUR BORNES ET POTEAUX) :

Les poteaux sont contrastés visuellement par rapport l'environnement proche et ils sont détectables a la canne.

ANGLE CHANFREINE :

SANS OBJET

VII-2-2 -CAS D'UN DENIVELLE

LIBELLE	E.R.P. NEUF
ESCALIER	
MARCHES (NOMBRE)	- SANS OBJET
LARGEUR DE L'ESCALIER	- SANS OBJET
HAUTEUR DES MARCHES	- SANS OBJET
GIRON	- SANS OBJET
MARCHE (COULEUR)	- SANS OBJET
NEZ DE MARCHE (COULEUR)	- SANS OBJET
BANDE D'ALERTE AU SOL EN HAUT DE L'ESCALIER	- SANS OBJET
MAIN COURANTE (DESCRIPTION DEBUT, FIN)	- SANS OBJET
RAMPE	
PENTE (POURCENTAGE)	- SANS OBJET
LARGEUR	- SANS OBJET
LONGUEUR	- SANS OBJET
PALIER DE REPOS (NOMBRE, DIMENSION)	- SANS OBJET
SYSTEME ELEVATEUR (VOIR PARAGRAPHE V)	- SANS OBJET
TAPIS ROULANT, PLAN INCLINE MECANIQUE (NE PEUT PAS REMPLACER UN ASCENSEUR)	- SANS OBJET
SIGNAL TACTILE OU SONORE REPERANT L'ARRIVEE SUR PARTIE FIXE	- SANS OBJET

VIII - WC PUBLICS

à matérialiser sur le plan avec le logo handicapé et joindre un plan détaillé de l'aménagement

LIBELLE	HOMMES	FEMMES	MIXTES
WC HANDICAPES (2)	1	1	- Volume B – RDC : 2 sanitaires PMR TOTAL : 3 (2 publics / 1 personnel)
URINOIRS	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET

Caractéristiques des W.C. Handicapés :

DISPOSITIF PERMETTANT DE REFERMER LA PORTE DERRIERE SOI	SANS OBJET	SANS OBJET	Ferme-porte
LAVE-MAINS	SANS OBJET	SANS OBJET	1 lave-main à l'intérieur de chaque cabine WC PMR : -Hauteur ≤0,85m sur plan supérieur. -La commande située ≥0.40m de l'angle rentrant.

ESPACE LIBRE COTE CUVETTE	LARGEUR DE LA PORTE	HAUTEUR CUVETTE	DISTANCE AXE CUVETTE ET LA BARRE D'APPUI	HAUTEUR COMMANDE CHASSE	HAUTEUR BARRE D'APPUI	HAUTEUR ACCESSOIRES
0,80 x 1,30m	0,90m	Entre 0,45m et 0,50m	$0,40m \leq h \leq 0,45m$	SANS OBJET	Entre 0,70m et 0,80m	- distributeur de papier : La partie centrale 0,90m par rapport mur arrière de la cuvette et à l'axe de la barre d'appui - brosse : ht $0,50m \leq h \leq 0,75m$ sur la paroi en dehors de l'espace d'usage - poubelle : ht $0,50m \leq h \leq 0,75m$ fixée sur la paroi - patère : ht 1,00m

IX - LAVABOS

à matérialiser sur le plan avec le logo handicapé et joindre un plan détaillé de l'aménagement

**SANS OBJET
CONCERNE**

LIBELLE	HOMMES	FEMMES	MIXTES
LAVABOS	SANS OBJET	SANS OBJET	-1 lavabo accessible PMR / sanitaires ou lavabo accessible de la salle de bain dans les chambres - vide en partie inférieure d'au moins 0,30m de profondeur, 0,60m de largeur et 0,70m de hauteur. - la commande située ≥0.40m de l'angle rentrant.

Caractéristiques des lavabos handicapés :

ESPACE LIBRE DEVANT LAVABO	HAUTEUR DU LAVABO (DESSUS, DESSOUS)	HAUTEUR DU MIROIR	HAUTEUR ACCESSOIRES	PROFONDEUR DU VIDE EN PARTIE INFÉRIEURE	HAUTEUR BARRE D'APPUI	LARGEUR DU VIDE EN PARTIE INFÉRIEURE
0,80 x 1,30m	Dessus : ≤ 0,85m Dessous : ≥ 0,70m	Le bas du miroir sera installé juste au-dessus du plan supérieur	L'axe du distributeur à savon et du sèche main sera installée entre ≥0,90m et ≤1,30m	≥0,30m de profondeur	SANS OBJET	≥0,60m de large

X - TELEPHONE PUBLIC

**SANS OBJET
CONCERNE**

ESPACE LIBRE	HAUTEUR AXE DU CADRAN	HAUTEUR ACCESSOIRES	N° D'APPEL DU POSTE INSCRIT EN RELIEF ET EN BRAILLE
SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET

XI - GUICHETS BANQUE D'ACCUEIL ET MOBILIERS

**SANS OBJET
CONCERNE**

LARGEUR DU PASSAGE	HAUTEUR DU PLAN	HAUTEUR LIBRE SOUS LE PLAN	PROFONDEUR DU VIDE EN PARTIE INFÉRIEURE	LARGEUR DU VIDE EN PARTIE INFÉRIEURE
>90cm	<80 cm	>70cm	>30cm	>60cm

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LES DEFICIENTS AUDITIFS : SANS OBJET

XII - SIGNALISATION

**SANS OBJET
CONCERNE**

DOUBLAGE PAR ANNONCES VISUELLES	DOUBLAGE PAR ANNONCES SONORES	GROS CARACTERES ET OPPOSITION DES COULEURS
SANS OBJET	SANS OBJET	- Informations contrastées sur support de communication - Vision et lecture en position assis et debout - Pas de reflets, d'éblouissement et effets contre-jour - Situés à une hauteur inférieure à 2,20 m, permettant une personne malvoyante de s'approcher à moins 1 m - Caractères de hauteur ≥15mm pour les éléments de signalisations et d'informations relatifs à l'orientation et 4,5mm pour les autres cas.

XIII – LES SORTIES

La sortie est aisément repérée, atteinte et utilisée par les personnes avec un handicap (sans confusion avec les issues de secours).

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- ☞ CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
- ☞ CODE DE L'URBANISME
- ☞ LOI D'ORIENTATION DU 30 JUIN 1975 (N° 75-534)
- ☞ LOI N° 91-663 DU 13 JUILLET 1991 PORTANT DIVERSES MESURES DESTINEES A FAVORISER L'ACCESSIBILITE, ET MODIFIANT LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ET LE CODE DE L'URBANISME.
- ☞ LOI N° 2005-102 DU 11 FEVRIER 2005 POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPEES
- ☞ DECRET N° 2006-555 DU 17 MAI 2006 RELATIF A L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC ET DES BATIMENTS D'HABITATION ET MODIFIANT LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
- ☞ ARRETE DU 1ER AOUT 2006 MODIFIE PAR L'ARRETE DU 30 NOVEMBRE 2007 FIXANT LES DISPOSITIONS PRISES POUR L'APPLICATION DES ARTICLES R.111-19 A R.111-19-3 ET R.111-19-6 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION RELATIVES A L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC LORS DE LEUR CONSTRUCTION OU DE LEUR CREATION
- ☞ ARRETE DU 20 AVRIL 2017 FIXANT LES DISPOSITIONS PRISES POUR L'APPLICATION DES ARTICLES R.111-19 A R.111-19-4 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION RELATIVES A L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC LORS DE LEUR CONSTRUCTION OU DE LEUR CREATION
- ☞ ARRETE DU 8 DECEMBRE 2014 FIXANT LES DISPOSITIONS PRISES POUR L'APPLICATION DES ARTICLES R.111-19-8 ET R.111-19-11 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION RELATIVES A L'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES DES ETABLISSEMENTS EXISTANTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC.

Date : 22/06/2026..... Date 22/06/2026

Signature du Maître d'Œuvre
IDP ANTILLES

Signature du Maître d'Ouvrage,



IDP Antilles
SARL d'Architecture au capital de 20000 €
Jardins de BelleVue, Apt. 13, Lot. 26,
97150 Saint-Martin - www.idparchitectes.com
Ordre des Architectes : 114S00083 (rég), S19958 (nat)
RCS Basse-Terre : 840 366 538 ; TGCA : 182680

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES A RESPECTER POUR L'ACCESSIBILITE DE CERTAINS ETABLISSEMENTS AUX PERSONNES HANDICAPEES

X - PLACES RESERVEES OU DEGAGEES EN CAS DE BESOIN DANS L'ETABLISSEMENT RECEVANT DES SPECTATEURS OU CONSOMMATEURS ASSIS

à matérialiser sur le plan avec le logo

SANS OBJET
CONCERNE

LIBELLE	SALLE
NOM DE LA SALLE	Salle de restaurant
PLACES PUBLIC (NOMBRE)	58
PLACES HANDICAPEES (NOMBRE)	3
DIMENSION DES PLACES	0.80 x 1.30m
SITUATION DES PLACES (NIVEAU)	RDC

XI- CHAMBRES RESERVEES AUX HANDICAPEES DANS L'ETABLISSEMENT

à matérialiser sur le plan avec le logo handicapé et joindre un plan détaillé de l'aménagement

SANS OBJET
CONCERNE

NOMBRE TOTAL DE CHAMBRES PUBLIC	NOMBRE DE CHAMBRES RESERVEES AUX HANDICAPEES	SITUATION DES CHAMBRES (NIVEAU)	AIRE DE ROTATION	LARGEUR DE LA CIRCULATION AUTOUR DU MOBILIER
68	3	RDC	ø150	>90cm

XII- DISPOSITION CONCERNANT LES INSTALLATIONS SPORTIVES, SOCIO-EDUCATIVES et autres

à matérialiser sur le plan avec le logo handicapés et joindre un plan détaillé de l'aménagement

SANS OBJET
CONCERNE

XII - 1 CAS DE DESHABILLAGE EN CABINE

SANS OBJET
CONCERNE

DIMENSION INTERIEURE	HAUTEUR D'ASSISE	HAUTEUR BARRE D'APPUI	HAUTEUR DES PATERES	HAUTEUR DES ACCESSOIRES
SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET

XII – 2 CAS D'USAGE OBLIGATOIRE DE LA DOUCHE

SANS OBJET
CONCERNE

DIMENSION INTERIEURE	DIMENSION PORTE	ESPACE LATERAL	HAUTEUR COMMANDE	ASSISE MOBILE ET BARRE D'APPUI
SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET

XII – 3 BASSIN D'EAU (PISCINE, JACOUI...)

SANS OBJET
CONCERNE

SYSTEME DE MISE A L'EAU (MOYEN TECHNIQUE, AIDE HUMAINE) :

Un dispositif mobile permettant l'accès à la piscine type « Fauteuil de mise à l'eau » sera prévu.

XIII- DISPOSITION GENERALES CONCERNANT LES COMMERCES

XIII-1 BANQUES D'ACCUEIL ET/OU BANQUE SERVANT DE CAISSE

à matérialiser sur le plan avec le logo

SANS OBJET
CONCERNE

LARGEUR DU PASSAGE	HAUTEUR DU PLAN	HAUTEUR LIBRE SOUS LE PLAN	PROFONDEUR DU VIDE EN PARTIE INFERIEURE	LARGEUR DU VIDE EN PARTIE INFERIEURE
SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET

XIII-2 LES PORTES

à coter sur la plan

SANS OBJET
CONCERNE

DIMENSION DES DIFFERENTES PORTES :

- SANS OBJET

PORTES ET CLOISONS EN VERRE (SIGNALISATION) :

- SANS OBJET

SYSTEME D'OUVERTURE :

- SANS OBJET

XIII-3 CAISSE

**SANS OBJET
CONCERNE**

NOMBRE DE GROUPE DE CAISSE	NOMBRE DE CAISSES AMENAGEES	OUVERTURE PERMANENTE	SIGNALISATION	LARGEUR DE PASSAGE	HAUTEUR CAISSE
SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET

XIII 1-3 CIRCULATION ENTRE LES RAYONNAGES (LARGEUR)

XIII 1-4 CABINE D'ESSAYAGE (MINIMUM ROTATION DE 1,50M HORS OBSTACLE A L'INTERIEUR DE LA CABINE)

DIMENSION INTERIEURE	HAUTEUR D'ASSISE	HAUTEUR BARRE D'APPUI	HAUTEUR DES PATERES	HAUTEUR DES ACCESSOIRES
SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET

XIII-4 VITRINES, ETALAGES

HAUTEUR MAXIMALE :

- SANS OBJET

XIII-5 PORTIQUE ANTI VOL

DETECTABLE :

- SANS OBJET

LARGEUR PASSAGE :

- SANS OBJET

XIII-6 CAS D'UN SALON DE COIFFURE

FAUTEUIL NON FIXE OU LAVE TETE MOBILE :

- SANS OBJET

XIII-7 APPAREILLAGE AUTOMATIQUE

HAUTEUR APPAREILLAGE :

- SANS OBJET

HAUTEUR DE LA PLUS HAUTE COMMANDE OU DU SERVICE (1 1,30 M) :

- SANS OBJET

Date 22/06/2026 Date 22/06/2026.....

Signature du Maître d'Œuvre

Signature du Maître d'Ouvrage,

IDP ANTILLES



IDP Antilles
SARL d'Architecture au capital de 20000 €
Jardins de Bellevue, Apt. 13, Lot. 26
97150 Saint-Martin - www.idparchitectes.com
Ordre des Architectes : 114500093 (rég), 519950 (nat)
RCS Basse-Terre : 840 366 538 ; TGCA : 182680

Taeyssen

Taeyssen